Image not found or type unknown

# Rupture 2ème contrat armée de l'air

Par **fineness**, le **06/04/2010** à **21:29**

Bonjour,
Je suis sous officier de l'armée de l'air,j'exerce le métier de mécanicien avion.
J'ai signé mon deuxième contrat en aout 2009 pour une durée de 3 ans (alors que j'étais proposé à 7 ans).
J'ai passé des entretiens depuis ces derniers mois et je viens d'obtenir une promesse d'embauche (dans une grande société énergétique française) en CDI pour un travail avec plus de responsabilités et aussi mieux rémunéré.
Je voulais savoir si l'armée pouvais s'opposer à mon départ (et si c'est légal) en sachant que je ne suis lié en rien professionnellement,le seul point noir c'est que apparemment je suis dans une spécialité déficitaire au sein de ma base (non pas au sein de l'armée) .
En vous remerciant à l'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés